

<https://enseignants.se-unsa.org/PFMP-la-ministre-semble-reculer>



# PFMP : la ministre semble reculer

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : lundi 30 janvier 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La voix des professeurs de lycées professionnels portée par le SE-Unsa dans les groupes de travail initiés en novembre par la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, fait son chemin. Sécurisation des moyens pour la rentrée 2023, inflexions sur la volonté d'augmenter de 50 % les PFMP : le ministère bouge ses lignes initiales.

Lors de la réunion de clôture du 27 janvier, la ministre Carole Grandjean annonce avoir entendu les arguments opposés au projet d'augmentation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui ont été défendus dans les groupes de travail. Ainsi, il ne serait plus question d'une augmentation généralisée mais d'une augmentation pour certains élèves.

Le SE-Unsa continue de faire valoir sa proposition d'une année supplémentaire après le baccalauréat professionnel qui pourrait inclure ces périodes de PFMP supplémentaires. Cela permettrait de consolider l'accompagnement à l'insertion professionnelle comme à la poursuite d'étude, sans fragiliser les apprentissages fondamentaux professionnels et généraux des élèves de 2de, première et terminale professionnelles. La ministre a inclus cette proposition parmi celles qu'elle a retenues parmi les deux cents issues des groupes de travail.

En effet, les groupes de travail sont maintenant terminés. Le ministère dit ouvrir une étape de construction par le dialogue social de sa réforme.

Le SE-Unsa continuera d'y être exigeant et déterminé. Il y fera entendre ses expertises, propositions et lignes rouges afin que la voie professionnelle ne connaisse pas une énième fragilisation mais, au contraire, obtienne enfin le soutien nécessaire à ses élèves et ses personnels.

Le SE-Unsa rappelle :

- son opposition à une augmentation des PFMP dans les années du bac pro
- son attachement à un cadre national des grilles horaires des diplômes
- sa demande d'une évaluation partagée de la réforme du bac pro 2018
- sa ligne rouge du respect du décret de 92 des PLP